

ARRETE DU MAIRE

N° 2025- 019

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3^e groupe

Monsieur le Maire,

Je soussignée Elodie ZOUBER LACASSIN, Présidente de l'APEL SAINT DENYS SAINT JOSEPH

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à la salle Abel Corrente et la salle sous la piscine
A l'occasion de : Loto de l'APEL

Du 23.03.25 au 23.03.25 de 14h à 21h,

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

**APEL SAINT DENYS
SAINT JOSEPH**
30-32 rue du moulin
13160 Châteaurenard

Le 15.01.25
Signature: 

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme Elodie ZOUBER LACASSIN, Présidente de l'APEL Saint Denys Saint Joseph

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3^e groupe
Du 23/03/2025 14h00 au 23/03/2025 21h00,

A l'occasion de Loto de l'APEL salle Abel Corrente salle sous la piscine

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
20 JAN. 2025

Fait à Châteaurenard, le 15 JAN. 2025
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS